



■ Extrait du registre des délibérations
 Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 13 décembre 2021
 Séance du 29 novembre 2021

9 Ordonnancement des dépenses d'investissement 2022

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MARTIN, Mmes TALL, DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme MEHADJI, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. PERRIN
M. BULUT	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme HAMADOUCHE	Pouvoir à :	Mme SAKHO
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	M. KHOULA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. BROCHOT
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. EL MOUSSAOUI
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme SOW, M. LUCAS	2
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	37
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Date de la convocation : 07/12/2021**

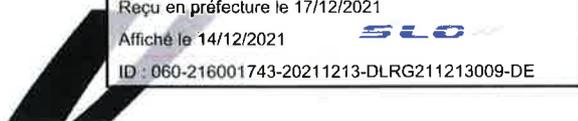
■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

En vertu des dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et dans le cas où le budget de la collectivité n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette ». « L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Pour mémoire, le total des opérations d'équipement inscrit à la section d'investissement au budget 2021 était de **26 191 502,75 €**.

Ainsi, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le respect du montant maximum suivant : **26 191 502,75 € x 0,25 = 6 547 875,69 €**. Et de les affecter comme suit :



Chapitres	Budgété 2021	Autorisation 2022
20 -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 382 059,75	345 514,94
202- FRAIS D'ETUDES, D'ELABORAT, MODIF, REVIS, DOC. URBA	20 000,00	5 000,00
2031- FRAIS D'ETUDES	796 548,94	199 137,24
20312- CONTROLES TECHNIQUES DE CONFORMITES	30 173,00	7 543,25
2051- CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	390 337,81	97 584,45
2088- AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	145 000,00	36 250,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 139 587,71	534 896,93
2041512- BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 131 700,00	282 925,00
2041582- BATIMENTS ET INSTALLATIONS	47 182,51	11 795,63
20422- BATIMENTS ET INSTALLATIONS	897 010,00	224 252,50
20423- PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	63 695,20	15 923,80
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 096 565,42	3 274 141,36
2118- AUTRES TERRAINS	556 000,00	139 000,00
2128- AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	482 035,70	120 508,93
21280- GROSSES REPARATIONS DE CLOTURES	64 434,00	16 108,50
212814- AIRES DE JEUX MISE EN CONFORMITE	73 286,00	18 321,50
212828- AMENAGEMENT COUR ECOLE	61 340,00	15 335,00
21283- AGENCEMENT AMENAGEMENT PROG DIFFUS	45 000,00	11 250,00
212850- AMENAGEMENT TERRAINS STADE	102 620,21	25 655,05
21312- BATIMENTS SCOLAIRES	211 481,06	52 870,27
2131220- SANITAIRES ET CHAUFFAGE	22 839,00	5 709,75
21318- AUTRES BATIMENTS PUBLICS	1 646 495,44	411 623,86
2135- INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	1 023 137,29	255 784,32
213520- TRAVAUX DE CHAUFFAGE	104 711,00	26 177,75
2138- AUTRES CONSTRUCTIONS	3 499 013,50	874 753,38
21513- RESEAUX VOIRIE PROG DIFFUS	1 138 597,30	284 649,33
215135- VOIRIE ZONE 30	35 240,00	8 810,00
215238- SIGNALISATION MISE EN CONFORMITE	33 712,06	8 428,02
21526- TRAVAUX DE SIGNALISATION	7 733,57	1 933,39
21533- RESEAUX CABLES	138 596,18	34 649,05
215383- ECLAIRAGE PUBLIC PROG DIFFUS	134 263,80	33 565,95
215384- ECLAIRAGE PUBIC RENOVATION ET MODERNISATION	834 425,88	208 606,47
2158- AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	393 138,71	98 284,68
21586- TRAVAUX ACCESSIBILITE	16 090,00	4 022,50
2161- OEUVRES ET OBJETS D'ART	9 820,00	2 455,00
2162- FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	5 000,00	1 250,00
2181- INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	323 943,21	80 985,80
2182- MATERIEL DE TRANSPORT	514 284,71	128 571,18
2183- MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	408 742,92	102 185,73
2184- MOBILIER	394 171,21	98 542,80
2188- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	816 412,67	204 103,17
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	6 487 848,87	1 621 962,22
2313- CONSTRUCTIONS	2 210 147,35	552 536,84
231323-TRAVAUX DE MISE EN SECURITE	11 068,80	2 767,20
2315- INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	999 164,56	249 791,14



Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 060-216001743-20211213-DLRG211213009-DE

2316- RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	141 327,60	35 331,90
238- AVANCES VERSES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	2 839 115,00	709 778,75
23154- PROGRAMME DE RENOVATION ET DE MODERNISATION	287 025,56	71 756,39
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 085 441,00	771 360,25
275- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	605 000,00	151 250,00
27638- AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	2 480 441,00	620 110,25
Total général	26 191 502,75	6 547 875,69

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-1 et L1612-1,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 29 novembre 2021,
Considérant les besoins de crédits en investissement avant le vote du budget 2022,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, dans l'attente du vote du budget 2022, les paiements des dépenses d'investissement à hauteur de **6 547 875,69 €** selon l'affectation ci-dessus proposée au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application téléréports citoyens accessible par le biais du site www.telereports.fr

Date d'affichage : **14 DEC. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMEN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **17 DEC. 2021**

et publication ou notification le **17 DEC. 2021**

affiché le **14 DEC. 2021**

CREIL, le **17 DEC. 2021**

Maire de Creil
Président de l'ACSD



Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET